

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance d'ajournement des membres du conseil municipal, tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 15 septembre 2008 à 20 h à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse madame France St-Laurent, les conseillers Michaël Ouellet, Nathalie Bélanger, Pierre Laplante et Anne A. Racine. Les conseillers Hugues Dionne et Nathalie Pelletier sont absents. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Contrats de déneigement et déglçage
4. Dérogation mineure, 10 route du Fleuve Est
5. Embauche de personnel
6. Période de questions
7. Ajournement de la séance au 22 septembre 2008 à 20 h

1. Ouverture de la séance

La mairesse madame France St-Laurent procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

2008-09-251 Il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

3. Contrats de déneigement et de déglçage

En ce qui a trait à la soumission pour le déneigement et le déglçage des routes 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011, pour le Rang 2 Ouest et Rang 3 Ouest et Est, l'étude du dossier est reportée à une séance ultérieure.

2008-09-252 Considérant que la Municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres public en date du 29 août 2008 pour le déneigement et déglçage des routes 2008-2009, 2009-2010, et 2010-2011, pour la route du Fleuve et différentes rues;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 15 septembre 2008 à 10 h et que les résultats sont les suivants :

a) Le Groupe Réjean Claveau Ltée

Option A, 1 an : 77 776.66 \$
Option B, 3 ans : 262 727.91 \$

b) Gilles Langlois Rénovation et construction Inc.

Option A, 1 an : 52 486.88 \$
Option B, 3 ans : 162 201.38 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire, la compagnie Gilles Langlois Rénovation et construction Inc. a présenté une soumission conforme;

Par ces motifs, il est proposé par madame Anne A. Racine et unanimement résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Gilles Langlois Rénovation et Construction Inc., pour une durée de 3 ans, au coût de 162 201.38 \$ taxes incluses.

La mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce le contrat à cet effet.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

4. Dérogation mineure, 10 route du Fleuve Est

2008-09-253

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jean-Noël Bérubé pour la propriété située au 10, route du Fleuve Est, étant constituée des lots 4 464 486 et 4 464 487 identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Luce sous les matricules numéros 4078-39-8491 et 4078-39-9491, à l'effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 1,5 étages au lieu de 1 étage seulement pour pouvoir construire une mezzanine;

Considérant que l'ancienne Municipalité de Sainte-Luce a adopté un règlement à caractère discrétionnaire sur les dérogations mineures 352-93;

Considérant que le propriétaire souhaite retirer la roulotte présente sur sa propriété en la remplaçant par une résidence unifamiliale isolée;

Considérant que la propriété bénéficie d'un privilège au lotissement, car la profondeur du terrain est de 29,23 mètres alors que pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée desservie par l'aqueduc et par l'égout sanitaire prescrit au règlement de lotissement numéro 347-93 exige une profondeur minimale de 30 mètres;

Considérant que la propriété est située dans la zone 43-1 (R) et que le règlement numéro R-2003-34 limite la hauteur maximale en étage à 1 étage et la hauteur maximale en mètres à 6,5 mètres;

Considérant que le projet soumis respectera la hauteur maximale en mètre de 6,5 mètres exigée au règlement R-2003-34;

Considérant la description du projet transmise par le propriétaire à la Municipalité le 11 août 2008 accompagnée de plans transmis à la Municipalité par le propriétaire le 27 juin 2008. Le projet est montré sur l'image suivante :

Titre	Auteur	Date	Numéro
Élévation avant	Dessins Drummond	2008-05-20	W2936
Élévation arrière	Dessins Drummond	2008-05-20	W2936
Étage	Dessins Drummond	2008-05-20	W2936
Rez-de-chaussée	Dessins Drummond	2008-05-20	W2936

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement cette demande de dérogation mineure;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu d'approuver la dérogation mineure présentée compte tenu des éléments présentés et surtout que la hauteur du bâtiment ne dépassera pas 6,5 mètres.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

5. Embauche de personnel

2008-09-254 Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'embaucher une surveillante au gymnase, Madame Angelle Bernier, pour des périodes hebdomadaires pouvant varier de 5 h 30 à 10 h, au tarif horaire de 10,00 \$.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

2008-09-255 Il est proposé par madame Nathalie Bélanger et unanimement résolu d'embaucher un brigadier-suppléant, monsieur Gérald Paquet, pour la saison scolaire, au tarif horaire de 8,87 \$.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

6. Période de questions

Lors de cette période, des questions ont été posées aux membres du conseil sur les sujets suivants :

- Contrats de déneigement et de déglçage
- Rapport de la mairesse dans le Coquesillon
- Projet de parc éolien
- Ramonage et inspection des cheminées
- Référendum éolien

7. Ajournement de la séance

2008-09-256 Il est proposé par monsieur Pierre Laplante et unanimement résolu que la séance du conseil soit ajournée au 22 septembre 2008 à 20 h.

Signature de la mairesse en vertu du Code Municipal article 142.

France St-Laurent
Mairesse

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier